

Année 2026

Quotas de captures : 3 salmonidés (truites, ombres) par jour et par pêcheur, 10 salmonidés par an et par pêcheur.

1. Inscrire chaque prise au stylo immédiatement dans la case mois/jour de capture : F = Truite fario (Crusnes) - A = Truite arc-en-ciel - O = Ombre commun
Chaque séance de pêche doit être indiquée sur le calendrier en cerclant le jour concerné. Toute faute dans l'enregistrement des prises est considérée comme une infraction au règlement intérieur.
2. Remettre ce calendrier lors du renouvellement du permis ou le poster au siège social (voir au dos) permet une meilleure gestion piscicole et améliore les empoissonnements.
3. **Périodes d'ouvertures et tailles légales de capture (TLC) :**

DEUXIÈME CATÉGORIE

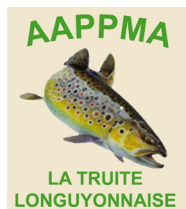
Truite fario du 2^e samedi de mars au 3^e dimanche de septembre - No-kill sur la Chiers

Truite arc-en-ciel du 1^{er} janvier au 31 décembre - TLC 30 cm

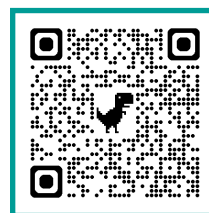
Ombre commun du 3^e samedi de mai au 31 décembre - **No-kill sur la Chiers**

Brochet du 1^{er} janvier au dernier dimanche de janvier et du dernier samedi d'avril au 31 décembre - TLC 60 cm

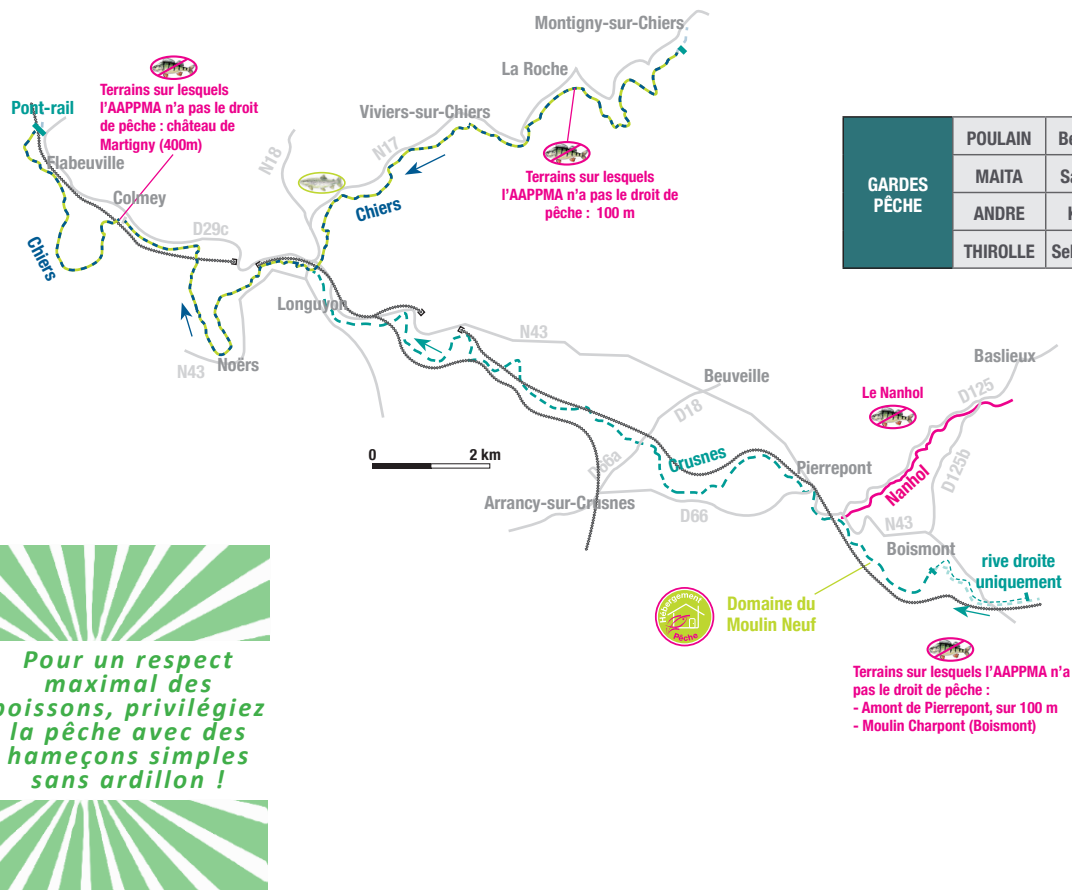
Sandre du 1^{er} janvier au dernier dimanche de janvier et du dernier samedi de mai au 31 décembre - TLC 50 cm



Consultez le guide 2026 de la pêche en Meurthe-et-Moselle en flashant le code ci-contre avec votre smartphone (ou en cliquant dessus en version pdf)



Plan des parcours de pêche gérés par l'AAPPMA La Truite Longuyonnaise :



Droits et devoirs du pêcheur

- La réglementation générale de la pêche en France s'applique, à l'exception des mesures mentionnées sur ce document (Crusnes : 1^{re} catégorie piscicole - Chiers : 2^e catégorie piscicole).

Rappel de l'article L437-7 du Code de l'Environnement : tout pêcheur est tenu de présenter le contenu de son panier à l'agent chargé de la police de la pêche.

- Par mesure de sécurité, la pêche en embarcation (float tube, barque, etc.) est interdite sur l'ensemble des lots de l'AAPPMA.
- Sur la Crusnes, il est interdit de pêcher les pieds dans l'eau ou depuis les îlots situés dans le lit de la rivière.
- Pour rappel, en 1^{re} catégorie piscicole (Crusnes), la pêche est autorisée à une seule ligne.
- Parcours No Kill (graciation) : hameçons sans ardillon et remise à l'eau des poissons obligatoires (toutes espèces).
- Hameçons triples pour les montures ou leurres artificiels : 1 seul triple pour les montages supérieurs à 15 cm
- Toute infraction au règlement intérieur est passible d'une sanction de 200 €.

Contact AAPPMA La Truite Longuyonnaise

Siège social : Hôtel de Ville, 54260 Longuyon

L'Assemblée Générale se tient, tous les ans, le 2^e dimanche de janvier à 9h30 à la MJC de Longuyon. Tout membre actif est admis à l'assemblée générale et a droit de vote.

N'oubliez jamais que vous pêchez en domaine privé et à ce titre respectez scrupuleusement les propriétés. Respectez les clotures, les herbages, ne prenez pas les prés pour un terrain de camping et la rivière pour une baignade ou une aire de lavage de voitures. En agissant ainsi, vous gêneriez les autres pêcheurs et vous vous exposeriez aux sanctions des propriétaires.

Pêcheurs, attention aux lignes électriques - DANGER DE MORT